PORT AUTONOME
DE COTONOU

Section 0. Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : Port Autonome de Cotonou

Objet : ***Accord cadre pour la mise en place d'une solution XDR de surveillance et de réponse aux menaces.***

Référence de l'AAO : S_DSI_102726

Avis n° : *032/2025/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 23/10/2025*

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation révisé n°2 des marchés publics du Port Autonome de Cotonou (PAC) publié sur son site web www.portdecotonou.bj le 29/09/2025 et par affichage au tableau d'affichage du PAC.

2. Le Port Autonome de Cotonou a obtenu dans le cadre de son budget des fonds, afin de financer ses activités, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de **l'accord cadre pour la mise en place d'une solution XDR de surveillance et de réponse aux menaces.**

3. Le Port Autonome de Cotonou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir, déployer, et configurer une solution unifiée de détection et de réponse aux incidents de sécurité (XDR). L'accord cadre est en lot unique et les variantes ne sont pas prises en compte.

La présente procédure aboutira à la signature d'un accord cadre mono-attributaire qui sera mis en œuvre par émission de lettres de commande successifs sur l'ensemble de sa période de couverture conformément à l'article 41 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous

les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, Email : fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics , **Bureau 111 situé au Rez de chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou de : 08h-12h30min et 14h-17h30min (GMT+1)** et /ou sur le site web : www.portdecotonou.bj. (Non applicable)

BON A LANCER
DCMP - PAC

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques et expériences :

- Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine des systèmes d'information ou d'ingénierie informatiques ou d'expertise en sécurité des systèmes d'information justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts ;
- Avoir exécuté en tant que fournisseur ou sous-traitant au moins un (01) marché d'acquisition et de mise en service d'une solution unifiée de détection et de réponse aux incidents de sécurité XDR au cours des cinq (05) dernières années (2020,2021,2022,2023 et 2024) et de l'année en cours d'un montant d'au moins **quarante-deux-millions (42 000 000) FCFA HT**, justifié par une copie de l'attestation de bonne fin d'exécution ou de l'attestation de service fait ou un procès-verbal de réception définitive, signé par les maitres d'ouvrage ou leurs représentants. L'une ou l'autre des preuves doit être appuyée du contrat (pages de garde, de signature et les pages portant les montants en copie simple) ;
- Fournir le personnel nécessaire pour l'exécution des prestations ;

- Disposer d'une preuve de partenariat avec l'éditeur de la solution XDR proposée.

Exigences financières :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen de **soixante millions (60 000 000) FCFA** au cours des trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023), justifié par les états financiers présentés par un comptable employé de l'entreprise et attesté par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI, la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copies légalisées. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine ;

Ou

- Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires à hauteur de **dix millions (10 000 000) FCFA**. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

Exigences techniques et expériences :

- Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine des systèmes d'information ou d'ingénierie informatiques ou d'expertise en sécurité des systèmes d'information justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts ;

- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnel couvrant une responsabilité civile contractuelle d'un montant égal à **soixante-six millions (66 000 000) FCFA** avec tacite reconduction sur toute la période d'exécution de l'accord cadre ;
- Fournir le personnel nécessaire pour l'exécution des prestations ;
- Disposer d'une preuve de partenariat avec l'éditeur de la solution XDR proposée.

Exigences financières :

- Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires à hauteur **dix millions (10 000 000)** FCFA. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin.

Et

- Fournir le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'existence pour les entreprises n'ayant pas trois (03) ans d'âge. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine ;

7. Le délai de réalisation est de trente-six (36) mois dont les quatres premier (04) mois pour l'acquisition, la configuration et la mise en service de la solution XDR dans l'infrastructure du PAC . Il sera émis des lettres de commandes chaque fois que le Département des Systèmes d'Informations exprimera le besoin avant l'expiration des licences. Le délai d'exécution de chaque lettre de commande est d'un an.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 24/10/2025 Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés

publics au **Bureau 111 situé au Rez-de-Chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou** de 08**h -12h30 min et 14h - 17h30 min (GMT+1)**. 1. Le Dossier d'Appel d'Offres sera adressé aux candidats à leurs frais (Non requis). Ce dossier peut être téléchargé sur le site web (non applicable) ou obtenu par voie électronique à l'adresse ci-après : avkouandete@pac.bj à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

BON A LANCER
DCMP - PAC

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Bureau 111 situé au Rez-de-Chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou au plus tard le** 19/11/**2025 à 10 heures 00 minute. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après Salle de dépouillement de la **Direction des Marchés Publics du PAC, le** 19/11/**2025 à partir de 10 heures 30 minutes (GMT+1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'**un million huit cent mille (1 800 000) F CFA.**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *quatre-vingt-dix (90)* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

BON A LANCER
DCMP - PAC

Fait à Cotonou le, ..23 OCT 2025

Le Directeur des Marchés Publics

REP. DU BENIN
Directeur des Marchés Publics (D. M. P)
PORT AUTONOME DE COTONOU

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE